

FICHE DE PRE-INSCRIPTION 2025-2026

Classe (cocher la case) : ☐ 4^{ème} option Cheval ☐ 3^{ème} option Cheval
☐ 4^{ème} option Orientation ☐ 3^{ème} option Orientation
☐ CAPa1 – ☐ CAPa2 – ☐ 2^{nde} Pro – ☐ 1^{ère} Bac Pro – ☐ Terminale Bac Pro

Statut : (cocher la case) : ☐ Interne ☐ Demi -Pensionnaire

NOM (élève) : **Prénoms** : 1..... / 2.....
 Date de naissance : / / Ville de naissance Département - CP:
 Tél. mobile (élève) : / / / / email (élève) :@.....

NOM / Prénom (père) :
 Adresse :
 Tél. fixe : / / / Tél. mobile : / / / email :@.....
 Profession :

Nom et adresse de l'entreprise :
NOM / Prénom (mère) :
 Adresse :
 Tél. fixe : / / / Tél. mobile : / / / email :@.....
 Profession :
 Nom et adresse de l'entreprise :

LIEU DE RESIDENCE DE L'ELEVE ☐ Chez les parents ☐ chez le père - tuteur légal ☐ chez la mère - tutrice légale
☐ Autre(s) à préciser (membre de la famille, foyer, famille d'accueil etc...) et adresse :

Tél. fixe : / / / Tél. mobile : / / / e.mail :@.....

ETUDES ANTERIEURES DE L'ELEVE :

Etablissement ..	Année :	Classe :
.....	2024/2025	
.....	2023/2024	

LA DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION sera validée à réception (par voie postale uniquement) de ce formulaire complété et signé

RECTO ET VERSO accompagné des éléments suivants :

- Bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestres (ou semestre 2024/2025) et les 3 bulletins 2023/2024
- 2 chèques -libellés au nom de la MFR ST SYMPHORIEN/HEDE
 - 40 € pour l'adhésion à l'association MFR (encaissé à réception du dossier d'inscription)
 - 100 € pour les arrhes d'inscription (encaissé en juillet).
- notification MDPH (situation d'accompagnement AVS)

A réception de ces documents, un courrier de confirmation d'inscription vous sera envoyé sous 3 semaines.
 Le dossier administratif complet sera adressé, par voie postale, courant juin.

Je soussigné (e), **Nom et Prénom** :,
 agissant en qualité de **père – mère – tuteur** ⁽¹⁾ déclare inscrire et
 m'engage à faire participer à toutes les sessions de formation et tous les stages prévus dans le cadre de la formation
 par la MFR de ST SYMPHORIEN.

Fait à ST SYMPHORIEN, le 2025

Les parents /ou tuteur légal
 Nom / Prénom et signature

La Directrice
 Krystel VINÇONNEAU

(1) Rayer la mention inutile

MODALITES FINANCIERES 2025-2026

	Adhésion Association	Arrhes d'inscription	FRAIS de SCOLARITE		MONTANT ANNUEL <u>TOUT COMPRIS</u> *	
			<u>Forfait incluant</u> - Hébergement et Restauration - Documents pédagogiques - Cours d'Equitation et/ou travaux pratiques - Séjour d'études - Visites pédagogiques - Sorties loisirs en veillée (internat) - Assurance « accident du travail »			
			INTERNAT	DEMI-PENSION	INTERNAT	DEMI-PENSION
4 ^{ème} /3 ^{ème}	40 €	100 €	2020 €	1670 €	2160 €	1810 €
CAPA Métiers de l'Agriculture	40 €	100 €	1950 €	1600 €	2090 €	1740€
Bac Professionnel (2 ^{nde} -1 ^{ère} -Terminale)	40 €	100 €	2320 €	1970 €	2460 €	2110 €

Les navettes du lundi et vendredi sont proposées gratuitement depuis les arrêts de bus (La Baussaine et Bel Air à St Symphorien) et la gare de Combourg.

* Sauf passage des galops : 20-30 €/galop/jeune - (Prévoir une licence d'équitation).

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

- Effectuer une simulation auprès du secrétariat de la MFR (fournir votre avis d'imposition 2025 (sur revenus 2024)) et remplir un dossier de bourses à la MFR. Ce dossier devra être envoyé complet, avec accusé réception, avant le 1^{er} septembre 2025 (délai de rigueur).

Le montant estimé est déduit en totalité du montant annuel de la pension scolarité et le solde est payable en 10 mensualités de septembre 2025 à juin 2026.

A noter : Si le dossier de bourses est accepté, les internes bénéficient d'une prime d'internat et une prime d'équipement est ajoutée, la 1^{ère} année d'entrée dans notre établissement (en 4^{ème} ou 3^{ème} – en CAPa 1 – en 2^{nde} ou en 1^{ère}).

ANNULATION, RESILIATION

L'inscription peut être annulée ou résiliée par lettre recommandée :

- Dans les 7 jours après la remise du dossier d'inscription signé. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées excepté la cotisation de 40 €.
- Avant la rentrée scolaire et passé le délai de 7 jours, l'annulation entraînera la perte définitive des arrhes d'inscription et d'adhésion.
- A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire et passé le délai de 7 jours : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.
- En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

Je soussigné (e), **Nom et Prénom** :

agissant en qualité de **père – mère – tuteur** ⁽¹⁾ m'engage à payer l'intégralité des frais d'inscription et de scolarité.

MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais de scolarité sont payables en 10 ECHEANCES DE SEPTEMBRE A JUIN INCLUS par prélèvements automatiques mensuels

(Joindre un RIB avec cette fiche)

soit le : (cocher la case de votre choix) ☐ 5 du mois ☐ 10 du mois ☐ 15 du mois

L'établissement se réserve le droit de facturer les frais pour tout prélèvement impayé que la banque nous imputerait.

Fait à ST SYMPHORIEN, le 2025

Les parents ou le tuteur légal,
NOM – Prénom :
 Signature,

La Directrice
 Krystel VINÇONNEAU

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile